

Dadouville  
seu degré  
N. pieces

1<sup>o</sup> Certificat de La Supérieure de St  
et maîtrise générale des classes pour  
margdelaine Dadouville fille de  
Pierre Dadouville En date  
à l. juillet 1700.

2<sup>o</sup> Le contrat de mariage de François  
Dadouville 2<sup>o</sup> du nom fils de Pierre  
Dadouville et de Jacqueline de feu  
avec M<sup>lle</sup> Claude de Vidat En date  
du 16 juillet 1717

3<sup>o</sup> acte de Remboursement à Mr Le  
président de Moirat par François  
Dadouville 1<sup>er</sup> du nom En date  
du 15 juin 1713.

4<sup>o</sup> Sentence de L'Élection d'Étampes  
ordonnant la continuation de jouissance  
des privilèges de La noblesse  
En date du 26 1<sup>er</sup> 1736





Et apres ce que ledit Roy  
par son legat apres que lecture luy e-  
estee presentement faicte par ledit Notaire  
qui de ce avoit bien adlong entendue  
Cest par cesmeisme present du Coustume  
Judiciaire d'adonville obligé et obligé  
pavez lepre de la ferme par et par annes  
aux termes de son bail avec ledit sire de  
dame d'auvergne et d'après ce que  
les Sommes Comme Jeseu de quadi-  
promit au dit obligé par son bail  
faic apressé avec ledit sire de  
Judiciaire d'auvergne <sup>et d'après ce</sup> et d'après ce  
Harcouez et Lubin d'auvergne aussi  
Harcouez demeurant avec ledit sire de  
d'auvergne qui oute avec ledit sire de  
d'auvergne lesdits d'adonville ledit sire de  
et ledit Notaire signé Carminette  
Le Neufiesme Jour de Novembre  
L'an mille sept cent cinquante

Acto postulatibus  
factis per lectum  
De Jannillo anprosa  
Simonis de Kaudonij  
1405

Magister Marcus